

Gouvernement du Québec
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Le député de Viau

Québec, le 29 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par le député de Rousseau. La pétition demande notamment au gouvernement d'ordonner une pause et de rendre publiques, le cas échéant, les analyses de solutions alternatives suggérées par le BAPE au projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec, autorisé par décret le 22 avril dernier.

Ce projet est constitué de deux composantes. La première consiste à construire une ligne de transport d'électricité à 735 kV d'une longueur d'environ 400 km du poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, jusqu'au poste Judith-Jasmin projeté, à Terrebonne. L'autre composante au projet est la déviation, à partir d'une ligne existante à 735 kV (circuit 7017), sur une longueur de 19,4 km, entre Saint-Roch-de-l'Achigan et le poste du Bout-de-l'Île, situé à Montréal. Cinq régions administratives sont concernées par le projet : le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, Lanaudière, Laurentides et Montréal.

À la suite de la réception de demandes d'audience publique sur le projet, j'ai donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience qui a eu lieu à Terrebonne et simultanément à Rawdon, Saint-Michel-des-Saints et Roberval. Le mandat s'est déroulé du 10 novembre 2014 au 9 mars 2015. Le rapport m'a été remis la dernière journée du mandat.

En parallèle à la procédure d'évaluation environnementale, la Régie de l'énergie a délivré, le 11 mars 2015, deux décisions en lien avec le projet; une est liée aux activités de transport d'électricité et l'autre, plus spécifique, à la construction du poste Judith-Jasmin et à son alimentation. La Régie est d'avis que l'investissement

...2

pour l'éventuel poste est nécessaire afin de répondre aux enjeux de croissance de la charge régionale, en plus de constituer une solution structurante pour l'ensemble du réseau de transport. Concernant plus précisément la ligne projetée, elle est d'avis qu'Hydro-Québec a démontré le caractère incontournable de la solution retenue dans le cadre du projet. Selon cette dernière, Hydro-Québec a exposé le caractère temporaire et problématique et les contraintes opérationnelles et techniques qu'impose la solution alternative (la compensation série), ainsi que les bénéfices que présente la solution proposée en termes de développement futur du réseau de transport.

L'analyse environnementale de ce projet, réalisée par le Ministère, a pris en compte, le rapport du BAPE. Les signataires de la pétition font référence à la mention de ce rapport qui stipule qu'il serait de mise de prendre une pause et de rendre publiques des études sur des analyses des solutions alternatives. À cet égard, le Ministère s'en remet aux conclusions de la Régie de l'énergie qui a eu le mandat d'analyser cet aspect du projet.

Concernant l'aspect du recyclage de lignes en fin de vie utile, à l'échelle du Québec, nous pouvons mentionner que les opportunités d'optimisation du réseau, par le biais de démantèlement, reconstruction, utilisation ou réutilisation d'emprises de ligne existantes, font partie des solutions qui sont examinées par Hydro-Québec dans le cadre de chacun des avant-projets. Pour la région de Lanaudière, Hydro-Québec nous indique avoir maximisé l'utilisation d'emprises existantes sur une distance de 150 km.

Cette analyse est réalisée en amont dans le but d'en arriver à des projets qui génèrent le moins d'impact possible sur les territoires visés. Rappelons à cet égard que le tracé initial du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île reliait d'un seul tenant les postes de la Chamouchouane et du Bout-de-l'Île. Or, ce tracé reposait pour l'essentiel sur le démantèlement et la réutilisation d'une emprise de ligne à 315 kV provenant de Bersimis (circuit 3005) qui aurait pu être démantelée sur près de 30 km. Ce tracé a dû être abandonné par Hydro-Québec puisqu'il impliquait l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne de 12 km dans la plaine agricole de Lanaudière et que cette portion de tracé a fait l'objet d'une grande opposition dans le milieu.

Enfin, l'utilisation des corridors de lignes existantes à 230 et 315 kV pour y construire la future ligne à 735 kV, dans l'état actuel du réseau, n'a pu être retenue par Hydro-Québec en raison notamment des impacts qu'elle génère sur le réseau et des conséquences économiques des modifications requises et ne résoudrait pas la situation d'entonnoir présente aux postes de Chamouchouane et de Saguenay.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL